



HALL B2  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° B 232 au 3<sup>ème</sup> étage

ENTREE	4.12 m <sup>2</sup>
SEJOUR	25.46 m <sup>2</sup>
CUISINE	7.11 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.89 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.83 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.63 m <sup>2</sup>
SDE	2.90 m <sup>2</sup>
SDB	5.76 m <sup>2</sup>
WC	2.12 m <sup>2</sup>
DGT	7.12 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>86.94 m<sup>2</sup></b>

BALCON 8.52 m<sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 95.46 m<sup>2</sup>**

LEGENDE

AP allège pleine	— sèche-serviette
AV allège vitrée	— radiateur
VR volet roulant	— radiateur vertical
GC garde corps	R réfrigérateur
soffite/faux plafond	LV lave vaisselle
ETEL esp tech elec du logt	LL lave linge
PL placard	C cuisson
--- retombée de poutre	TRI tri sélectif



Indice D Juin 2023

Echelle : 0 50 100 200cm

BEGUIN ET MACCHINI

Conformément à la réglementation, ce plan est



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.